

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2023

---

PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES  
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC35

présenté par

M. Portier, rapporteur

à l'amendement n° AC13 de Mme Rilhac

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 3 à 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de supprimer le II de l'amendement AC13, qui complète la liste des concours concernés figurant entre parenthèses. En effet, il ne nous paraît pas souhaitable de faire figurer cette liste, qui n'apporte pas de précisions nécessaires et entraîne de la rigidité. Un amendement ultérieur en propose la suppression. La seule mention de l'ensemble des concours de recrutement des enseignants, ici du premier et du second degré, suffit.